Différence entre handicap mental et santé mentale.

Introduction.

Pour le grand public, il est très difficile de parler de handicap mental sans faire l'amalgame avec la maladie mentale. En effet, bon nombre de personnes confondent les deux notions d'autant que toutes deux font peur parce qu'elles touchent le cerveau et l'intellect.

Dans les groupes de paroles réunissant des parents d'enfants ou d'adultes handicapés mentaux, il n'est pas rare d'entendre des réflexions sur le manque de compréhension des « autres » quant au handicap mental.

En outre, les personnes handicapées mentales et les personnes souffrant d'une maladie mentale n'ont pas les mêmes besoins. Il est donc indispensable de faire la différence entre les deux pour d'une part les démystifier et d'autre part apporter de meilleures réponses en terme de soins et d'attention.

Qu'est-ce qu'une maladie mentale ?

Depuis toujours, l'Homme craint ce qui échappe à sa compréhension. A ce titre, la maladie mentale fait peur et, malheureusement, les personnes qui en souffrent sont encore trop souvent marquées d'un stigmate. C'est à cause de ce stigmate qu'un grand nombre d'entre elles hésitent à demander de l'aide pour un problème de santé mentale, et cela bien que la plupart des maladies mentales peuvent être efficacement traitées.

La définition de la santé mentale telle que reprise dans la constitution de l'OMS et qui dit que « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Les 191 Etats membres de l'OMS ont approuvé cette ambitieuse définition ».
L'état de bien être est un état dans lequel la personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et fructueux et contribuer à la vie de sa communauté.
Les grandes classes de maladies mentales sont en autre : les psychoses ; les névroses ; les troubles de la personnalité ; les troubles de l'humeur ; les troubles du comportement alimentaire.

Les maladies mentales, comme les maladies physiques, peuvent toucher n'importe qui, peu importe le niveau d'intelligence, de classe sociale ou de revenu. Elles peuvent être chroniques, permanentes ou épisodiques.

A.S.P.H.

Chez certaines personnes, elles peuvent être assez graves pour causer une incapacité, tandis que chez d'autres, elles sont suffisamment sous contrôle pour permettre une vie quasiment normale au jour le jour. Là où les maladies mentales diffèrent toutefois de la plupart des autres maladies, c'est dans les attitudes négatives qu'elles suscitent. Les raisons du regard négatif porté sur les personnes souffrant d'un problème de santé mentale sont, d'une part, la crainte découlant de siècles d'ignorance, d'autre part, la non reconnaissance que ces personnes sont « réellement malades » parce qu'elles ne présentent pas de manifestations physiques visibles.

Les maladies mentales sont des affections qui perturbent la pensée, les sentiments ou le comportement d'une personne de façon suffisamment forte pour rendre son intégration sociale problématique ou pour lui causer souffrance. Elle fait partie du champ d'études et pratiques de la psychiatrie, comme de certaines branches de la psychologie. Les limites de la maladie mentale sont donc très subjectives, conditionnées par la tolérance qu'a une société par rapport aux comportements déviants.

Quelles sont les origines d'une maladie mentale ?

Si la maladie mentale survient généralement à l'adolescence ou dans la vie du jeune adulte, toute personne quel que soit son age ou son sexe peut en être atteint. Ces causes sont diverses et de nombreuses études sont encore en cours pour déterminer plus précisément les origines (dysfonctionnement héréditaire, génétique, causes environnementales, stress traumatique, privations diverses chroniques, mode de vie, toxicomanie, pressions sur le lieu de travail, situation familial, statut socio-économique,...).

La maladie mentale se soigne, se stabilise, mais ne guérit pas souvent. Les mesures thérapeutiques appliquées sont en général palliatives.

En Belgique une personne sur dix souffre de maladie mentale au cours de son existence.

Qu'est-ce que le handicap mental ?

Le mot handicap vient de l'expression anglaise « hand in cap » qui signifie « la main dans la casquette ». Il s'agissait d'un jeu de hasard, les joueurs disposaient leurs paris dans un chapeau. L'expression s'est transformée en mot et appliquée au domaine sportif au XVIIIème siècle.

A.S.P.H.

Historiquement, le handicap se définissait par opposition à la maladie. Le patient était malade tant que son problème pouvait être pris en charge

médicalement, il était reconnu handicapé dès que la maladie était considérée comme incurable.

Cependant, pour mieux comprendre la définition actuelle de la notion de handicap, il est intéressant de se référer au trio de définitions proposé par l'Organisation Mondiale de la Santé :

La déficience : toute perte ou anomalie d'une structure ou d'une fonction physique, psychologique ou anatomique.

L'incapacité : toute restriction ou tout affaiblissement de faculté (découlant d'une déficience) permettant de faire les activités considérées comme normales pour un être humain.

Le handicap : résultant d'une déficience ou d'une incapacité, le handicap est un préjudice, pour une personne donnée, qui l'empêche ou la limite dans l'accomplissement d'un rôle social considéré comme normal selon l'âge, le sexe et les facteurs sociaux et culturels.

Le handicap est donc fonction de la relation entre les personnes ayant une déficience et leur environnement. Il survient lorsque ces personnes rencontrent des barrières culturelles, physiques ou sociales qui les empêchent d'avoir accès aux divers systèmes de la société que les autres citoyens peuvent utiliser. Ainsi, le handicap est une perte ou une limitation des opportunités permettant de prendre part à la vie de la communauté au même titre que les autres.

Le handicap mental est la conséquence sociale d'une déficience intellectuelle

Quelles sont les origines du handicap mental ?

Les origines du handicap mental peuvent être diverses :

A la conception : maladies génétiques, aberrations chromosomiques, incompatibilité sanguine...

Pendant la grossesse : radiation ionisante, virus, médicaments, parasites, alcool, tabac...

A la naissance : souffrance cérébrale du nouveau-né, prématurité...

Après la naissance : maladies infectieuses, virales ou métaboliques, intoxications, traumatismes crâniens, accidents du travail ou de la route, noyades, asphyxies.

Le handicap mental est souvent difficile à vivre pour la personne elle même et pour sa famille. Cependant, grâce à un accompagnement assuré par ses parents et des professionnels, à des techniques appropriées, à un projet de vie individualisé et à un environnement adapté, les conditions nécessaires à son épanouissement peuvent être recueillies.

Quelle différence entre maladie mentale et handicap mental ?

La différence entre "handicap mental" et "maladie mentale" n'est que rarement expliquée en termes simples; c'est pourquoi les représentations que s'en fait le grand public s'emmêlent et il n'en résulte qu'une seule et même notion : « maladie mentale = handicap mental ».

En comparant les personnes souffrant d'une maladie mentale et les personnes handicapées mentales on peut, cependant, observer une différence majeure **: *la personne souffrant d'une maladie mentale ne présente pas de déficience intellectuelle, la personne handicapée mentale est déficiente intellectuelle.***

Mais la différence ne se limite pas à cela.

Les "personnes handicapées mentales" souffrent, dès la naissance ou dans les premières années de la vie, de déficits neurologiques. Ces derniers résultent de lésions cérébrales contractées pendant la gestation ou lors de l'accouchement. Ces déficits pouvant comporter aussi des composantes sensorielles et motrices interfèrent :

> soit directement avec la suite du développement psychomoteur,
> soit indirectement avec ce développement en faisant obstacle aux mécanismes de l'apprentissage nécessaire au développement "normal".

Les mécanismes directs et indirects coexistent souvent et leurs effets s'additionnent.

Par conséquent, des déficits intellectuels et affectifs visibles d'emblée ou très précocement s'installent. Malgré les méthodes spéciales d'éducation et d'enseignement pouvant être mises en œuvre très tôt, ne seront jamais entièrement récupérables. En effet, dès que le calendrier de développement précoce du cerveau est altéré, si peu que ce soit, les conséquences en sont toujours défavorables et irréversibles.

Les personnes souffrant d'une maladie mentale, par contre, n'en présentent les manifestations que plus tardivement, même s'il y a des exceptions à cette règle. En effet, les maladies mentales n'apparaissent qu'après l'adolescence et de leurs causes, qui sont souvent une accumulations de facteurs (génétique, mode vie, pressions diverses, traumatismes,...), ont pour conséquences des troubles de l'humeur, de l'affectivité.

Les maladies mentales, contrairement aux handicaps mentaux, peuvent être soignées. En effet, une médication et une psychothérapie adaptée peuvent guérir ou améliorer la qualité de vie des patients ou de leur proche.

<u>Conclusions.</u>

A.S.P.H.

L'ASPH est tout à fait consciente des difficultés que rencontrent les personnes souffrant d'une maladie mentale mais aussi de la grande détresse des proches qui les accompagnent au jour le jour. Bien souvent, nous constatons au quotidien que les proches font appel à notre association en dernier recours. En effet, la personne malade se retrouve isolée tant au niveau social qu'au niveau professionnel :

- travail
- allocations de chômage
- indemnités de mutuelles
- allocations aux personnes handicapées,
- ...

Comme nous l'avons abordé précédemment, il est très difficile de se reconnaître comme étant malade mais il l'est plus encore de se reconnaître comme personne handicapée. C'est pourquoi, ce sont fréquemment les proches qui font les démarches auprès d'associations comme la nôtre et auprès du Service Public Fédéral- Sécurité Social – Service des Personnes Handicapées pour obtenir une allocation de remplacement de revenus et/ou une allocation d'intégration.

Lorsque notre Association est confrontée à une demande émanant d'une personne souffrant d'une maladie mentale, nous l'informons et nous l'accompagnons dans ces différentes démarches administratives. En ce qui concerne le volet relatif à l'accompagnement psychologique, nous l'orientons vers un service de santé mentale, lieu d'accueil où des professionnels au sein d'une équipe pluridisciplinaire pourront prendre le temps de réfléchir avec la personne aux difficultés rencontrées et chercher ensemble une solution.

Etant donné qu'il existe bien une différence entre le handicap mental et la maladie mentale, nous pensons qu'il est important que les politiques ainsi que les réponses apportées par les pouvoirs publics soient distingues et tiennent compte des particularités bien spécifiques liées tant à la maladie mentale qu'au handicap mental.

Date : le 7 décembre 2006
Chargée de l'analyse : Rébéka MUTOMBO
Animatrice-Coordinatrice
Responsable de l'ASPH : Gisèle MARLIERE
Secrétaire nationale

A.S.P.H.